

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2027-2028 – CENTRE DU RELIGIEUX CONTEMPORAIN

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2027-2028 – CENTRE DU RELIGIEUX CONTEMPORAIN					
	Trimestre automne 2027	Trimestre hiver 2028	Trimestre été 2028	Demi-trimestre mai-juin 2028	Demi-trimestre juillet-août 2028
Journée d'accueil	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	s/o	s/o	s/o	s/o
Début du trimestre	30 août	5 janvier	1 ^{er} mai	1 ^{er} mai	28 juin
Activités de la Rentrée	1 ^{er} et 2 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Début des stages coopératifs	7 septembre	5 janvier	1 ^{er} mai	s/o	s/o
Date limite de modification du choix des activités pédagogiques (art. 4.1.5 du Règlement des études)	15 septembre ¹	21 janvier ¹	21 mai ¹	Voir note 1	Voir note 1
Date limite relative à l'annulation et au remboursement des droits de scolarité et frais pour les inscriptions à temps complet (annexe 6 du Règlement des études)	15 septembre	21 janvier	21 mai	À déterminer par la faculté/centre	À déterminer par la faculté/centre
Date limite de retrait pour les stages coopératifs du trimestre suivant	21 septembre (stage hiver 2028)	21 janvier (stage été 2028)	15 mai (stage automne 2028)	s/o	s/o
Date limite d'abandon des activités pédagogiques (art. 4.2.5 du Règlement des études)	15 novembre ²	15 mars ²	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	Voir note 2	Voir note 2
Entrevues des stages coopératifs	Tout au long des trimestres, incluant pendant les semaines de relâche.				
Fin des stages coopératifs	17 décembre	14 avril	11 août	s/o	s/o
Fin du trimestre	23 décembre	28 avril	25 août	27 juin	25 août
Coupures de l'alimentation électrique pour l'entretien sur le campus principal	s/o	29 et 30 avril	26 et 27 août	s/o	26 et 27 août
SUSPENSION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES					
Journées mentionnées à l'article 8.1.4 du Règlement des études	Fête du Travail : 6 septembre Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : 30 septembre Jour de l'Action de grâce : 11 octobre	Vendredi saint : 14 avril Pâques : 15 au 17 avril	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin Fête du Canada : 30 juin	Journée nationale des Patriotes : 22 mai Journée nationale du Québec : 23 juin	Fête du Canada : 30 juin
Journée réservée aux activités étudiantes	2 septembre	19 janvier	s/o	s/o	s/o
Semaine de relâche	25 au 29 octobre	28 février au 3 mars	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	À déterminer par la faculté/centre, si applicable	À déterminer par la faculté/centre, si applicable
Collation des grades <i>Suspension au campus principal seulement</i>	18 septembre	s/o	s/o	s/o	s/o
Festival des harmonies et orchestres symphoniques du Québec <i>Suspension au campus principal seulement</i>	s/o	s/o	19 au 22 mai	19 au 22 mai	s/o

En tout temps, les facultés peuvent obtenir des dérogations au calendrier universitaire. Pour consulter la mise à jour des calendriers, visitez le <https://www.usherbrooke.ca/registraire/etudes/calendriers-facultaires/>
 Note 1 : ou avant la fin du premier quart de l'activité pour les activités pédagogiques ne commençant pas au début du trimestre ou ne se déroulant pas selon la durée habituelle d'un trimestre (Règlement des études, art. 4.1.5.1 et annexe 6)
 Note 2 : les activités qui font exception à ces dates sont énumérées à l'article 4.2.5 du Règlement des études (Règlement 2575-009)